

LP Services à la Personne

Management de l'aide et des services à la personne

Type de contrat

Contrat d'apprentissage

Durée de la formation

12 mois
645 heures

Formation délivrée par



► Objectifs

Cette formation est unique par la complémentarité des 3 pôles d'enseignement : droit et gestion, appréhension des pathologies et santé, et management et création de structures. Elle permet d'exercer des fonctions dans des organisations sanitaires et sociales (santé, handicap, vieillissement...), mais aussi en intervention spécialisée dans les domaines de la protection des personnes vulnérables, des familles et de l'enfance. Le vaste domaine des activités définies comme « l'ensemble des métiers contribuant au mieux-être des personnes sur leurs lieux de vie, qu'il s'agisse de leur domicile, de leur lieu de travail, de leurs lieux de loisirs » peut, sans en épuiser les possibilités déboucher sur deux familles de métiers que les trois pôles de formation permettent d'accomplir :

- 1- Métiers de Tuteur, Curateur, Délégué aux prestations familiales. La LP MAP permet de valider dans le cursus, selon les conditions prévues à cet effet, les 3 certificats nationaux de compétence (CNC) de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MAJ et MJPM) et de délégué aux prestations familiales (DPF)
- 2- Le management des équipes et des hommes dans les structures de l'Aide à la Personne : associatives, mutualistes ou du secteur privé et des collectivités publiques ou délégataires de service public, débouche sur des emplois d'encadrement intermédiaire. Cette fonction nécessite également et notamment la compétence de « médiation ». L'obtention, de la 1ère année de DU de médiation est prévue grâce au partenariat avec l'Ifomène.

Projets tuteurés : ils sont destinés à permettre aux étudiants, en travail de groupe, de s'initier à la création réelle d'un service innovant ou d'une organisation y compris entrepreneuriale dans le champ des possibilités des services à la personne.

► Accès au diplôme

Etre titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine lié à la gestion, santé, management, droit, économie, social... (BTS, DUT, DEUST, L2...) VAP85 possible

Admission : sur dossier par E-candidat, entretien individuel possible, tests

Dépôt de candidature : jusqu'à mi-juillet

► Rythme d'alternance

3 jours en entreprise / 2 jours en formation (jeudi et vendredi)

+ 2 à 5 semaines de regroupement

Rentrée : début septembre

► Contacts

Responsable pédagogique : Abdeljaoued KACEM

Contact administratif : Marlène GROMAT - marlene.gromat@univ-evry.fr - Tél. : 01 69 47 78 22

Contact CFA EVE : ASSELIE Kenny-Jones - kj.assellie@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 56 04 /

► Lieu(x) de formation

Université Evry Val d'Essonne - UFR

SHS

2 rue du Facteur Cheval

91000 EVRY



Programme de la formation

Droit et médiation

- Droit et procédures appliquées au personne
- Champ médico social / droit de la santé
- Gestion administrative et budgétaire : Droit civil et financier
- Gestion fiscale et patrimoniale
- Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire : Méthodologie du droit
- Connaissance théorique et pratique de la médiation valant : 1ère année de DU de médiation de l'fomène
- Déontologie et analyse des pratiques

Appréhension des pathologies et publics

- Connaissance des publics et des pathologies (psychiatrie et vieillissement)
- Relation, intervention et aide à la personne
- Contours de l'intervention et ses limites

Apprentissages fondamentaux

- Champ médico social-Histoire et principes de la protection sociale
- Gestion administrative et budgétaire / contrôle financier et budget
- Accompagnement vers l'autonomie de gestion budgétaire
- Action éducative
- Information appliquée
- Pratiques managériales
- Anglais appliqué

Enseignements disciplinaires nécessaires aux projets tuteurés

- Contrôle Financier, plan de trésorerie
- Création reprise, environnement juridique des affaires

Pratique en entreprise

- Mémoire professionnel d'apprentissage
- Projet tuteuré (Marketing, fiscalité des personnes morales, gestion de projet)

Public concerné (Contrat d'apprentissage)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Marche à suivre

1. Candidater via le site du CFA, www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage.
-